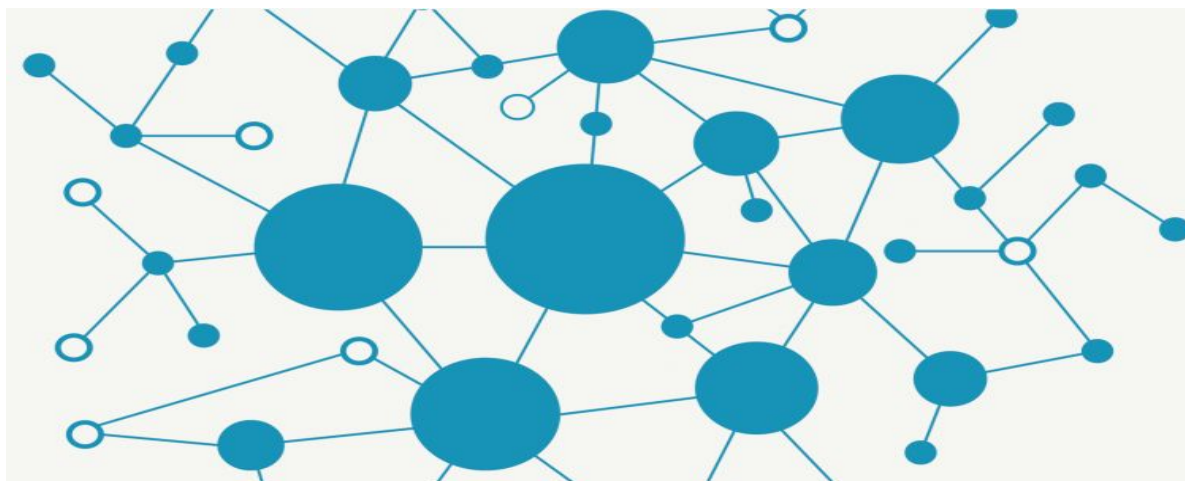


ESN France

Structure Opérationnelle – AG Strasbourg 2020

Proposition de modification



Contexte

Cf document de contextualisation [ICI](#)

I - Communautés

- Le CA propose une fusion des communautés et des comités, ayant pour but de favoriser l'engagement des bénévoles dans un espace dédié et de créer un véritable lien entre le national et le local.
- Les communautés doivent être pensées pour être des communautés d'intérêt plus que des communautés de poste afin de s'adapter aux différences organisationnelles de chaque association locale.

Exemple : une communauté de vice-présidents a toujours été complexe à mettre en place au sein d'ESN France. Très récemment une communauté d'intérêt (et non de poste) est venue commencer à pallier ce problème, **la communauté RH et réseau**. C'est typiquement l'exemple d'une communauté d'intérêt. L'idée est maintenant que cette communauté soit ouverte à toute personne intéressée par la thématique et vienne peu à peu remplacer le comité ADR dans ses missions de développement de projets d'animation de réseau afin de ne plus avoir cette séparation entre communauté et comité (qui non seulement complique la structure mais surtout conduit au délaisement de l'un ou l'autre)

II - Postes de support

1 - Structuration des différents postes existants

- Concernant les actuels référents au sein du CA, la proposition est une séparation entre les postes de support "stratégique", censés apporter une réflexion et une représentation sur des thématiques telles que l'inclusion, et les postes de support "opérationnels", apportant un appui sur l'implémentation des projets et thématiques prioritaires.
- En conséquence, les postes stratégiques resteront internes au CA, tandis que les postes opérationnels, à créer, seront ouverts à tout le réseau (cf partie sur la création de postes de support)

2 - Création de postes de support

- Chaque CA sera à même de décider quels postes de support l'année en cours nécessite en fonction des priorités définies dans la stratégie triennale et annuelle. Cependant quelques postes nouveaux et d'importance sont directement proposés :
- Event Manager. Ayant pour mission le suivi de l'organisation logistique des évènements d'ESN France et la montée en compétence du réseau sur l'organisation d'évènements.
- Community Leaders. Un par communauté, ayant pour mission l'animation et le développement de chaque communauté, en lien avec le membre de bureau correspondant.
-

3 - Election des postes de support opérationnel

- La proposition générale pour la temporalité est une élection lors de la NP d'octobre (première NP post-AG). Cela pour plusieurs raisons, d'abord pour développer la visibilité et la reconnaissance de ces postes dans le réseau. Ensuite afin d'établir un calendrier décalé avec celui du CA permettant à la fois de ne jamais avoir toute la structure (opérationnelle et stratégique) changeant de tête en même temps et de permettre aux nouveaux CA de prendre ses marques avant les élections de postes support.
- Concernant le mode d'élection, la proposition repose sur un partage du vote entre les associations et le CA. Cela pour deux raisons : d'abord afin d'harmoniser le système par la création d'un compromis. Mais surtout afin d'ancrer l'intégration de ces postes dans l'implémentation de la stratégie d'ESN France (par l'implication du CA dans le vote) et la visibilité des postes (par l'implication des associations dans le vote). Concrètement il ne s'agit que d'une opération mathématique consistant à appliquer un coefficient à chaque résultat de vote.
- On aurait ainsi pour les différents postes de support et pour exemple.
Event Manager, Community Managers : élection à la NP d'octobre par le CA (50%) et les associations (50%).
Coordinateurs Régionaux : le cas est un peu différent mais très similaire, la seule différence est que chaque coordinateur régional n'est pas élu par **toutes** les associations mais uniquement celles de sa **région**. Le CA est impliqué dans le vote de la même manière.

Ces propositions sont en cohérence avec la stratégie triennale 2021-2023 également soumise au vote des associations lors de cette AG.